

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **08 OCTOBRE 2026**

Délibération n° 2026-10-01

Objet de la Délibération :

**Approbation d'un
dispositif communal de
bénévolat pour les
services municipaux et
autorisation de signature
des conventions de
bénévolat.**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le 09/10/2026

ID : 005-210500062-20261008-D2026_10_01-DE



**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

17 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Laurent THOUVENOT, Alain SANCHEZ.

1 absent et représenté : Sébastien FERRUS MACHADO donnant pouvoir à Rémi ROUX.

1 absent : Alice PRUD'HOMME.

Soit 18 votants.

Date de convocation :
01 octobre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Laure MARFOURE

Considérant que la Commune de L'Argentière-La Bessée souhaite favoriser l'engagement citoyen et permettre à des personnes volontaires de contribuer ponctuellement aux activités d'intérêt général conduites par ses services municipaux ;

Considérant notamment les besoins identifiés au sein du service culturel des Mines d'Argent, et de la bibliothèque municipale ;

Considérant que certaines personnes disposent de compétences, d'une expérience ou d'une connaissance particulière du patrimoine communal susceptibles d'enrichir les actions conduites par la Commune ;

Considérant que l'intervention de bénévoles ne saurait se substituer aux emplois permanents de la collectivité et s'exerce exclusivement à titre occasionnel, gratuit et désintéressé ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le principe du recours à des bénévoles pour l'exercice de missions ponctuelles d'intérêt général au profit de la Commune ;
- D'approuver le modèle de convention-type de bénévolat ainsi que la charte du bénévole annexées à la présente délibération ;
- De préciser que les missions confiées aux bénévoles pourront notamment concerner : l'accueil et l'information du public, l'accompagnement d'animations culturelles, le classement, l'inventaire ou le traitement documentaire, le désherbage d'ouvrages, la transmission de savoirs ou d'expertises particulières, toute autre mission d'intérêt communal compatible avec le statut de bénévole ;

- De rappeler que ces interventions ne donnent lieu à aucune rémunération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention de bénévolat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents et représentés*** soit 18 voix pour, décident :

- D'approuver le dispositif communal de bénévolat ;
- D'approuver la convention-type de bénévolat annexée ;
- D'approuver la charte du bénévole annexée ;
- D'autoriser la prise en charge ou le remboursement des frais engagés par les bénévoles dans le cadre des missions qui leur sont confiées, notamment les frais de déplacement, de restauration ou de formation, sous réserve de l'accord préalable de la Commune et de la production des justificatifs correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de bénévolat et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 08 OCTOBRE 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 005-210500062-20261008-D2026_10_01-DE